



# **COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017**

## **PROCÈS-VERBAL**

**BULLETIN N° 182**  
**82<sup>ème</sup> année**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉTAT DE PRÉSENCE</b> .....	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>6</b>
<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>8</b>
Adoption du procès-verbal n° 181 du Comité du 14 juin 2017.....	8
<b>Compte rendu d'activités du Président et du Bureau</b> .....	8
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>9</b>
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations pour acte</b> .....	<b>9</b>
Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.....	9
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 septembre 2017 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.....	9
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations d'intérêt commun</b> .....	<b>16</b>
Création d'un poste non permanent à temps complet accroissement temporaire d'activité emploi de chargé(e) de communication – Service Direction .....	16
Décision modificative n°1 au budget principal 2017.....	16
Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés .....	17
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations relatives à une compétence particulière</b> .....	<b>18</b>
Mise en place d'une convention de groupement de commandes pour l'achat d'études liées à la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz du SIGERLy et de la Métropole de Lyon.....	18
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>20</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>21</b>

<b>COMITÉ SYNDICAL</b> <b>LISSIEU, MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017</b>
--

Le mercredi 20 septembre 2017 à 18 h 40, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, président du syndicat. La séance s'est tenue dans la commune de Lissieu, à l'auditorium du Lissiac.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre-Arnaud GOUDET (Lissieu)

**Délibérations d'intérêt commun**

Quorum : 54

Nombre de délégués en exercice..... 106

Nombre de délégués titulaires présents..... 51

Nombre de délégués suppléants présents..... 12

(remplaçant un délégué titulaire)

**Total de délégués présents ..... 63**

Nombre de pouvoirs ..... 7

Nombre total de délégués ayant voix délibérative ..... 70

**Délibérations relatives à une compétence particulière**

Quorum : 25

Nombre de délégués en exercice..... 48

Nombre de délégués titulaires présents..... 23

Nombre de délégués suppléants présents..... 2

(remplaçant un délégué titulaire)

**Total de délégués présents ..... 25**

Nombre de pouvoirs ..... 4

Nombre total de délégués ayant voix délibérative ..... 29

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :**

G. RONY	Irigny	donne pouvoir à :	Ch. AMBARD	Oullins
M. NAVISÉ	Chaponost	donne pouvoir à :	J.-P. CHONÉ	Communay
J.-P. FLAMMARION	St Fons	donne pouvoir à :	D. AMADIEU	Décines
B. DUPONT	Sathonay-Camp	donne pouvoir à :	P. ABADIE	Métropole de Lyon
G. GASCON	Métropole de Lyon	donne pouvoir à :	Ch. ARTERO	Jonage
J.-M. LONGUEVAL	Métropole de Lyon	donne pouvoir à :	S. PEILLON	Métropole de Lyon
J.-L. DA PASSANO	Métropole de Lyon	donne pouvoir à :	G.-L. DEVINAZ	Métropole de Lyon

**Arrivée/Départ** : /

**Assistent à la réunion :**

Monsieur CORON, directeur général des services

Madame CHRETIN-ROCHETTE, responsable du service Administration générale

Mesdames GRANDFORT, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale

Madame FERRET, service Gestion du Patrimoine et CEP

Madame TARRARE, chargée de communication

## ÉTAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

ÉTABLISSEMENT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
METROPOLE DE LYON	Pierre ABADIE	X	Lucien BARGE	
METROPOLE DE LYON	Guy BARRET	X	Guy BARRAL	
METROPOLE DE LYON	Denis BOUSSON	X	Jean-Pierre CALVEL	
METROPOLE DE LYON	Hector BRAVO		Laura GANDOLFI	
METROPOLE DE LYON	Thierry BUTIN		Bernard GENIN	
METROPOLE DE LYON	Bruno CHARLES	X	Alain GERMAIN	X
METROPOLE DE LYON	Pascal CHARMOT		Roland JACQUET	X
METROPOLE DE LYON	Gérard CLAISSE		Michel RANTONNET	e
METROPOLE DE LYON	Philippe COCHET	e	Véronique SARSELLI	e
METROPOLE DE LYON	Claude COHEN	e	Éric VERGIAT	
METROPOLE DE LYON	Pierre CURTELIN	X		
METROPOLE DE LYON	Jean-Luc DA PASSANO	e		
METROPOLE DE LYON	Pascal DAVID			
METROPOLE DE LYON	Michel DENIS			
METROPOLE DE LYON	Gilbert-Luc DEVINAZ	X		
METROPOLE DE LYON	Pierre DIAMANTIDIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilles GASCON	e		
METROPOLE DE LYON	Hélène GEOFFROY			
METROPOLE DE LYON	Pierre GOUVERNEYRE			
METROPOLE DE LYON	Marc GRIVEL	e		
METROPOLE DE LYON	Brigitte JANNOT			
METROPOLE DE LYON	Yves JEANDIN	X		
METROPOLE DE LYON	Murielle LAURENT	e		
METROPOLE DE LYON	Jean-Michel LONGUEVAL	e		
METROPOLE DE LYON	Pierre-Alain MILLET	X		
METROPOLE DE LYON	Bernard MORETTON	X		
METROPOLE DE LYON	Jérôme MOROGE			
METROPOLE DE LYON	Sarah PEILLON	X		
METROPOLE DE LYON	Joël PIEGAY	X		
METROPOLE DE LYON	Françoise PIETKA	e		
METROPOLE DE LYON	Virginie POULAIN			
METROPOLE DE LYON	Clotilde POUZERGUE	X		
METROPOLE DE LYON	Christophe QUINIOU	e		
METROPOLE DE LYON	Mohamed RABEHI	X		
METROPOLE DE LYON	Anne REVEYRAND			
METROPOLE DE LYON	Gilbert SUCHET	X		
METROPOLE DE LYON	Yves-Marie UHLRICH			
METROPOLE DE LYON	André VAGANAY	X		
METROPOLE DE LYON	Patrick VÉRON			
METROPOLE DE LYON	Alexandre VINCENDET	X		

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
BRIGNAIS	Gilles DESFORGES	X	Nicolas DUFOURT	
CHAPONOST	Michel NAVISÉ	e	Rémi FOURMAUX	
CHASSELAY	Jean-Paul CIMETIERE	X	Alain PICHON	
COMMUNAY	Jean-Philippe CHONÉ	X	Franck DORBAIRE	
MILLERY	Michel CASTELLANO	X	Patrice BERARD	
ST SYMPHORIEN D'OZON	Guy PERRUSSET	X	René WINTRICH	
TERNAY	Didier GIRARD		Xavier DERMONT	
VOURLES	Thierry DILLENSEGER	X	Christophe PINEL	

**Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)**

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>P</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>	<b>P</b>
ALBIGNY SUR SAONE	Michel BALAIS	X	Nathalie DEPAOLI	p
BRON	Christian LABIE	X	Martine RODAMEL	
CAILLOUX SUR FONTAINES	André BRUYAS	e	Bernard JAILLET	X
CALUIRE ET CUIRE	Philippe CHAISNÉ		Gaël PETIT	
CHAMPAGNE AU MT D'OR	Jean SKWIERCZYNSKI		Marc BUTTY	
CHARBONNIERES LES BAINS	Pascal FORMISYN		Laurent SAUZAY	
CHARLY	Marie-Laure RUÉ	e	Maurice GUERRIERI	e
CHASSIEU	Jean-Jacques SELLÈS	X	Bernard DECHENAU	
COLLONGES AU MT D'OR	Jacques CARTIER	X	Louis RUELE	
CORBAS	Alain LEGRAS	e	Véronique GIROMAGNY	X
COUZON AU MT D'OR	François AUBERTIN	e	Karine LUCAS	X
CRAPONNE	François PASTRÉ	X	Christophe RUAT	
CURIS AU MT D'OR	Stéphane FERRARELLI	e	Philippe NICOLAS	X
DARDILLY	Bruno GRANGE		Jean-Pierre ROUFFET	
DECINES-CHARPIEU	Dominique AMADIEU	X	Lionel FOREST	
ECULLY	Aimery FUSTIER	e	Isabelle BUSQUET	X
FEYZIN	Decio GONCALVES		José DA ROCHA	
FLEURIEU SUR SAÔNE	Michel GIRAUD	e	Jean-Paul GUILLERMIN	
FONTAINES ST MARTIN	Jean-Marc SEYS	X	Rémy RIBAS	
FONTAINES SUR SAÔNE	Jacques GALLAND	X	Olivier BRUSCOLINI	
FRANCHEVILLE	Claude GOURRIER	X	Olivier DE PARISOT	
GENAY	Max GHANEM	e	Sébastien CROZE	X
GIVORS	Brigitte D'ANIELLO ROSA	e	Henri BAZIN	
GRIGNY	Georges BURTIN	X	Xavier ODO	
IRIGNY	Gérard RONY	e	Jacques FLEURY	e
JONAGE	Christophe ARTERO	X	David BOZOUKLIAN	
LIMONEST	Denis VERKIN	X	Jean-François POLI	
LISSIEU	Pierre-Arnaud GOUDET	X	Gilbert ARRIGONI	
MARCY L'ÉTOILE	Yves JASSERAND	X	Alain FAUTRIÈRE	
MEYZIEU	Hervé BOCQUET	X	Freddy SABUNCU	
MIONS	Julien GUIGUET	e	Patrick TUR	e
MONTANAY	Patrice COEURJOLLY	e	Jean-Bernard COICAUD	
MULATIERE (LA)	Xavier PEPONNET	X	Florian PAGES	
NEUVILLE SUR SAÔNE	Marc RODRIGUEZ	e	Marc GRAZANIA	X
OULLINS	Christian AMBARD	X	Bruno GENTILINI	
PIERRE-BÉNITE	Jocelyne CLAUZIER	e	Wilfrid COUPÉ	
POLEYMIEUX AU MT D'OR	François JOLLY	X	Benjamin DECLAS	
QUINCIEUX	Michèle MUREAU	X	Germain LYONNET	
RILLIEUX LA PAPE	Philippe DE LA CRUZ	X	Frédéric PERROT	
ROCHETAILLÉE SUR SAÔNE	Bernard POIZAT	X	Bernard DUMAS	
ST CYR AU MT D'OR	Gérard FRAPPIER	X	Gilbert RAY	
ST DIDIER AU MT D'OR	Christiane HOMASSEL	X	Claude BASSET	
ST FONS	Jean-Paul FLAMMARION	e	Khadija ZERDALI	
ST GENIS LAVAL	Maryse JOBERT-FIORE	e	Christian ARNOUX	X
ST GENIS LES OLLIÈRES	Patrick PETITDIDIER	X	Frédérique NOVAT	
ST GERMAIN AU MT D'OR	Paul DIDIER	e	Jean SYBORD	X
ST PRIEST	Stéphane PEILLET	e	Sophie VERGNON	e
ST ROMAIN AU MT D'OR	Gilbert PUIPIER	X	Pascal WAGET	
STE FOY LES LYON	Alain BAVOZET	e	Pierre BARRELLON	e
SATHONAY-CAMP	Bernard DUPONT	e	Raymond DUDA	
SATHONAY-VILLAGE	Jean-Paul BOURÉE	e	Marie-Louise PONSIN	
SOLAIZE	Jean-Michel BUDYNEK		Alain BOMBRUN	
TASSIN LA DEMI-LUNE	François SINTES		Éric GAUTIER	
TOUR DE SALVAGNY (la)	Jacques DEBORD	X	Jean-Philippe JAL	p
VAULX EN VELIN	Pierre DUSSURGEY	e	Muriel LECERF	
VÉNISSIEUX	Jean-Maurice GAUTIN	X	Mustafa GUVERCIN	
VERNAISON	Patrick PEREZ	X	Jean-François GOUX	
VILLEURBANNE	Didier VULLIERME	e	Pascal MERLIN	X

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 181 du 14 juin 2017 ;
- Compte rendu d'activités du président ;
- **Délibérations pour acte**
  - C-2017-09-20/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.
  - C-2017-09-20/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 septembre 2017 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.
  - C-2017-09-20/03 • Rapport de contrôle 2015 concession pour la distribution publique d'électricité.
  - C-2017-09-20/04 • Rapport de contrôle 2015 concession pour la distribution publique de gaz.
  - C-2017-09-20/05 • Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2016 pour la distribution publique d'électricité.
  - C-2017-09-20/06 • Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2016 pour la distribution publique de gaz.
- **Délibérations d'intérêt commun**
  - C-2017-09-20/07 • Création d'un poste non permanent à temps complet - Accroissement temporaire d'activité - emploi de chargé de communication – service Direction.
  - C-2017-09-20/08 • Décision modificative n°1 au budget principal 2017.
  - C-2017-09-20/09 • Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés.
- **Délibérations relatives à une compétence particulière**
  - C-2017-09-20/10 • Mise en place d'une convention de groupement de commandes pour les études liées à la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz du SIGERLy et de la Métropole de Lyon.
- **Questions diverses.**



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)*

**M. ABADIE.-** Mes chers collègues, nous allons commencer. J'ai le quorum logiquement donc il n'y a pas de soucis sur ce point.

Tout d'abord, je vous remercie d'être venus. Nous nous sommes aujourd'hui un peu déportés puisque nous sommes venus dans la commune de Lissieu, très belle commune. J'avoue que je ne la connaissais pas ; je n'avais pas le plaisir d'être venu à Lissieu et j'ai découvert une belle mairie qui rappelle un peu les mairies de nos villages avec, je le disais à M. le Maire, de beaux équipements. Il fait des envieux, mais c'est comme cela. Tant mieux pour M. le Maire !

Comme c'est la tradition, je vais demander à M. le Maire de dire quelques mots au nom de sa commune et de nous en parler parce que Lissieu est une commune nouvelle dans la Métropole. Elle est arrivée en fin de mandat précédent et nous sommes très heureux d'être là parmi vous, M. le Maire.

**M. JEANDIN.-** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les vice-présidents, chers collègues, bonsoir.

Je suis ravi de vous accueillir dans ce pôle festif et culturel qui s'appelle le Lissiac. C'est le nom que les Romains avaient donné à l'époque à Lissieu.

Notre commune, c'est 560 hectares dont 63 % d'espaces verts et naturels. Elle se situe au carrefour de plusieurs territoires : le Val d'Azergues et les Monts d'Or sont à proximité. C'est donc une commune très en longueur, très étirée, partagée par des axes routiers importants, l'autoroute d'un côté, la RD 306 de l'autre et bordée par la RD 42.

Deux « centralités » caractérisent la commune : le centre-bourg à proximité de la mairie avec des commerces de proximité. Puis, plus au sud, une autre centralité avec le secteur résidentiel du Bois-Dieu. Ce qui caractérise la commune, c'est effectivement ces deux entités avec deux pôles d'activités économiques également répartis ; une partie au nord et une partie au sud avec des activités essentiellement tertiaires. Nous avons environ 180 entreprises sur le secteur qui génèrent environ 2 000 emplois. Voilà pour les caractéristiques de cette commune qui a effectivement demandé à adhérer au Grand Lyon à l'époque en 2011.

Nous avons également adhéré au SIGERLy l'année dernière et pour ce qui est de nos relations avec ce dernier, cela se passe très bien. Nous avons un gros chantier de rénovations d'éclairage public, précisément sur le secteur sud de la commune dans le domaine de Bois-Dieu qui est un chantier très important qui se déroule bien avec plusieurs phases. Il y a encore deux phases à finir les deux années qui viennent.

En ce qui nous concerne, nous nous félicitons et nous sommes ravis de vous accueillir ici dans cette salle qui est à la fois un auditorium d'un côté et une salle des fêtes de l'autre côté, à proximité de cette salle. Je vous souhaite une bonne réunion et profitez bien de l'espace.

*(Applaudissements.)*

**M. ABADIE.-** Merci M. le Maire. Si vous êtes dans les murs ou pas loin à la mairie, nous serons heureux de vous accueillir au pot que nous faisons après le Comité.

**M. JEANDIN.-** Merci.

**M. ABADIE.-** Quelques rappels comme d'habitude.

Il y a une modification de l'ordre du jour concernant la délibération numéro 7 qui concernait la création d'un poste non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activités. C'était pour le chargé de communication et le service direction. Nous l'avons retiré puisqu'il y avait le retour de l'agent titulaire qui revenait, mais plus à 100 %. La personne qui était en place apportait satisfaction. Nous avons souhaité la garder pour faire un travail complémentaire puisque les périodes qui vont arriver sont des périodes importantes pour le SIGERLy dans ses relations avec la Métropole et l'avenir de 2020 et nous souhaitons avoir une communication plus forte et autre. Malheureusement pour le syndicat et heureusement pour Alix, elle a trouvé un emploi définitif puisque là c'était temporaire, et donc elle nous quittera.

Merci pour le travail qui a été fait, Alix. Je crois que vous pouvez l'applaudir parce que c'est une personne très compétente.

De ce fait, nous attendons que Caroline, la personne qui était chez nous revienne et nous verrons avec elle comment, en fonction du surcroît de travail, nous nous organisons. Nous aurons l'occasion d'en parler lors d'un prochain comité

*(Applaudissements.)*

#### • Désignation du secrétaire de séance

**M. ABADIE.-** Monsieur Pierre-Arnaud GOUDET sera le secrétaire de séance.

*(Lecture des absents et des pouvoirs.)*

### **Adoption du procès-verbal n° 181 du Comité du 14 juin 2017**

**M. ABADIE.-** Je n'ai pas eu ni observations ni remarques. Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

*Le procès-verbal n° 181 du Comité du 14/06/2017 est adopté à l'unanimité.*

### **Compte rendu d'activités du Président et du Bureau**

**M. ABADIE.-** Je vais vous donner le compte rendu de l'activité de votre président.

*(Lecture du compte rendu d'activités).*

- Le Bureau s'est réuni les 20 et 27 juin, les 4 et 11 juillet, le 29 août, les 5, 12 et 19 septembre 2017.
- 20 juin 2017 : Présentation du compte-rendu d'activité (CRAC) 2016 « gaz » par GrDF.
- 3 juillet 2017 : Réunion USéRAA organisée par le SYANE (74).
- 4 juillet 2017 : Présentation du compte-rendu d'activité (CRAC) 2016 « électricité » par ENEDIS.
- 5 juillet 2017 : Assemblée générale et assemblée générale extraordinaire de RAEE.
- 5 juillet 2017 : Modalité de mise en place du module de télérelève pour l'éclairage public (métropole)
- 6 juillet 2017 : Commission d'appel d'offres pour le choix des candidats concernant le marché de fourniture d'électricité et le marché de maintenance et travaux des chaufferies de Sathonay-Camp et de La Tour-de-Salvagny.
- 11 juillet 2017 : Bureau de l'Agence locale de l'énergie (ALE).
- 1<sup>er</sup> septembre 2017 : Visite de la chaufferie de Sathonay-Camp avec le syndicat de Haute-Saône.
- 5 septembre 2017 : Commission générale du SIGERLy.
- 18 septembre 2017 : Réunion USéRAA organisée par le SIGERLy (rencontre avec Tenerrdis).

Je vous demande de prendre acte de ce compte rendu d'activités.





## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### ❑ Délibérations pour acte

**M. ABADIE.-** Je vais vous donner lecture des décisions prises par le Président et ensuite de celles prises par le Bureau.

C-2017-09-20/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confer page 21.*

**M. ABADIE.-** (Lecture des décisions prises par le Président).

C-2017-06-14/02

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 5 SEPTEMBRE 2017 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confer page 23.*

**M. ABADIE.-** (Lecture des décisions prises par le Bureau).

**M. ABADIE.-** Je vous demande de prendre acte de l'ensemble de ces rapports.

Je donne la parole maintenant à M. DEVINAZ pour les rapports de concessions.

**M. DEVINAZ.-** Bonsoir. Les deux délibérations suivantes concernent le rapport de contrôle 2015 de concessions pour la distribution publique d'électricité d'une part et pour la distribution de gaz d'autre part. Il faut rappeler que nous avons une équipe de trois personnes au SIGERLY qui se fait aider d'un prestataire. Je tiens à remercier ces trois personnes. Cette équipe va faire une analyse des comptes rendus d'activités des concessions ENEDIS pour la distribution d'électricité et GrDF pour celle du gaz. Une fois cette analyse faite, il y a un deuxième temps durant lequel nous ferons des demandes complémentaires consécutives à cette première analyse. Il y aura un troisième temps lorsque l'on reçoit les demandes complémentaires et nous analyserons ou réanalyserons ces données complémentaires.

Je vous rappelle que, pour l'électricité, il existe une concession ENEDIS et EDF qui reste la concession au titre des tarifs réglementés de vente pour les clients qui n'ont pas abandonné les tarifs dits historiques. Tout cela conduit à un rapport de contrôle électricité, à un rapport de contrôle gaz et je vais demander à Agnès de nous rejoindre et de nous présenter le contenu de ces rapports.

**RAPPORT DE CONTRÔLE 2015 DE LA CONCESSION  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confer page 24.*

**Mme HENNET.-** J'ai la lourde tâche de vous faire un résumé de ces rapports de contrôle. Je vais aller à l'essentiel et ne pas vous assommer avec des chiffres. C'est quand même l'aboutissement d'une année de travail avec les concessionnaires. Nous avons cité les principales étapes, mais il est vrai que cela nous occupe au quotidien.

En ce qui concerne l'année 2015, je voulais souligner que le recours à un prestataire pour la première année a un peu allongé les délais de production du rapport, car il a fallu caler la méthodologie de travail avec ce prestataire. Cela nécessite des échanges de documents et introduit des délais un peu plus importants. C'est pour cela que nous sommes un peu en retard sur la présentation de ce rapport comparé à d'autres années.

En quelques mots, les grandes lignes du rapport de contrôle pour l'électricité : la situation globale de la concession est satisfaisante. Le SIGERLy reste toutefois attentif à certains indicateurs, notamment le temps moyen de coupure par usager et le niveau d'investissement.

Vous avez à l'écran les principaux chiffres de la concession. En 2015, c'est un peu plus de 415 000 points de livraison sur les 56 communes membres du SIGERLy. Ce sont 6 000 kilomètres de réseaux avec deux tiers de réseau basse tension et un tiers de réseau HTA — haute tension — et 3 860 GWh (gigawatts heure) d'énergie d'électricité distribués.

Les constats sont similaires aux années précédentes. Je vais les balayer rapidement : concernant les investissements du concessionnaire ENEDIS, ils continuent à progresser. C'est donc plutôt un point positif. Ils s'élèvent à hauteur de 28 millions d'euros, ce qui est conséquent. Le SIGERLy veut rester attentif à maintenir ce niveau d'investissement surtout au regard de l'augmentation du temps moyen de coupure que l'on verra par la suite.

Nous souhaitons pointer également que du côté des données financières, il nous manque toujours l'accès à certains éléments, notamment l'origine des financements par ouvrage, les charges d'exploitation — dont les charges de maintenance — ramenées à la maille de la concession. Ils utilisent souvent des clés de répartition et de ce fait, cela ne reflète pas exactement ce qui se passe sur notre concession. Nous souhaiterions donc avoir davantage de précisions sur ces données.

Concernant la situation des réseaux HTA pour le patrimoine, le SIGERLy est attentif à quatre éléments : le taux d'enfouissement des réseaux qui est élevé sur notre concession et qui continue à progresser. C'est plutôt positif, là aussi. La résorption des réseaux fragiles accidentogènes de type câbles à papier imprégné et également les câbles aériens, les réseaux aériens en fil nu. Pour nous, cette résorption ne va pas assez vite. Il faudrait plus de 30 ans pour arriver à éradiquer complètement ces portions de câble. Le quatrième élément est le vieillissement du réseau qui traduit en fait, malgré une hausse des investissements, des investissements dédiés au renouvellement des ouvrages insuffisants. Il peut y avoir des investissements pour le développement du réseau et l'on s'aperçoit que ceux dédiés au renouvellement des ouvrages ne sont pas forcément suffisants pour abaisser l'âge moyen du réseau qui continue à augmenter chaque année.

Sur le plan de la qualité de fourniture de l'électricité, le critère le plus important est le temps moyen de coupure par usager. En 2015, il s'est élevé à 51 minutes, contrairement aux autres années où il était autour de 36. Cela s'explique par l'épisode de canicule qui a eu lieu en 2015 et les câbles à papier imprégné, qui représentent 22 % du linéaire sont plus sensibles aux augmentations de température qui résultent des canicules. De ce fait, il y a eu des accidents sur ces portions de câble.

Nous allons donc être très vigilants sur l'évolution et je peux d'ores et déjà vous dire que le critère B — temps de coupure moyen — est redevenu au-dessous de 33 minutes en 2016. Il y a donc bien eu un épiphénomène. Les trois épisodes de canicule de 2017 ne se sont pas traduits par des coupures supplémentaires. Il y a eu quelques incidents isolés, mais cela n'a pas augmenté le temps moyen de coupure. Nous le vérifierons à la fin de l'année, mais c'est ce qui se dégage des premiers éléments qui nous ont été communiqués au retour des vacances.

En termes de réclamations clients, l'on peut signaler que le nombre de réclamations continue à diminuer, que ce soit auprès du distributeur ENEDIS ou auprès d'EDF, le fournisseur aux tarifs réglementés.

À l'issue du contrôle, nous mettons en avant des demandes complémentaires au distributeur et au fournisseur qui est EDF. Concernant ces demandes, en quelques mots, l'on peut dire que c'est :

- Maintenir le niveau des investissements délibérés, donc ceux qui sont notamment, concentrés, dédiés au renouvellement des ouvrages et plus spécialement sur le réseau basse tension ;
- Poursuivre la résorption des réseaux aériens en fil nu, comme nous l'avons vu, et la résorption des réseaux en câbles à papier imprégné ;
- Pour la partie Qualité, surveiller l'évolution de ce temps moyen de coupure et notamment, les facteurs d'influence comme les épisodes de canicule et que ce soit pris en compte dans la politique de renouvellement des ouvrages, des portions de réseau ;
- Pour la partie des données comptables, nous souhaiterions qu'ENEDIS donne les affectations des provisions pour renouvellement et également les affectations pour les amortissements financés par le concédant. En l'espèce, ce qui nous est donné n'est pas transparent et pas suffisamment précis pour nous permettre une analyse conséquente ;
- Que l'immobilisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS soit plus rapide ;
- Que les comptes de résultat soient, là encore, communiqués à la maille du SIGERLY et non pas à l'aide de clefs de répartition imprécises.

Voici les principales demandes complémentaires ou constats que nous avons pu faire auprès d'ENEDIS.

Pour EDF, je ne vais pas m'attarder parce que ce sont des demandes qui sont assez succinctes et qui concernent plutôt des précisions au sujet des réclamations et notamment, la prise en compte des réclamations via le site internet d'EDF. En 2015, toutes ces réclamations n'étaient pas comptabilisées et nous avons vu qu'en 2016, EDF venait de les intégrer. Le rapport sera donc beaucoup plus complet sur ces réclamations.

**Mme HENNET.-** Je vais maintenant passer à la concession de distribution de gaz.

**M. ABADIE.-** Nous allons peut-être déjà demander si vous avez des questions sur le contrôle de l'électricité ?

**Mme HENNET.-** Je ne sais pas si vous avez déjà téléchargé les CRAC et les synthèses sur notre site internet.

**M. LABIE (Bron).-** Christian LABIE, délégué par la ville de Bron. Sur le contrôle de concession concernant l'électricité, j'ai bien noté que c'était le CRAC de 2015.

**M. ABADIE.-** Il y a toujours un décalage.

**M. LABIE (Bron).-** Dans les documents que nous avons reçus pour ce comité, il y avait les rapports 2016, nous sommes bien d'accord ?

**Mme HENNET.-** Oui. Le CRAC, c'est ce que produit le concessionnaire et ensuite, le SIGERLY analyse toutes ces données et fait le rapport de contrôle. Je vous parle du rapport de contrôle sur les données 2015 et ensuite, la délibération aura pour objet de prendre acte de la présentation des CRAC 2016.

**M. LABIE (Bron).-** Nous sommes d'accord. Je voudrais faire un commentaire. Je pense que le travail que fait le syndicat à ce sujet est très important parce que les communes délèguent au syndicat leur compétence en matière d'autorité concédante des réseaux.

**M. ABADIE.-** Elles ne délèguent plus aux communes, mais à la Métropole, pour une partie. Pour les autres, en effet, elles l'ont délègué au syndicat. Le langage n'est pas le même.

**M. LABIE (Bron).-** Effectivement, merci de me reprendre, président. Soyons précis ! C'est très important parce que la qualité des réseaux est fondamentale pour le développement de notre économie et Dieu sait si maintenant l'économie numérique est importante.

J'ai une question très précise : vous avez cité le chiffre de 28 millions d'euros d'investissement par ENEDIS sur les réseaux. Quelle est la part financée par le SIGERLY sur ce montant ? Ces 28 millions ne viennent-ils que d'ENEDIS ?

**Mme HENNET.-** Par les tiers.

**M. LABIE (Bron).-** Il y a une part...

**Mme HENNET.-** Oui, notamment lors des raccordements, lorsque vous raccordez un nouveau bâtiment, les collectivités sur le domaine public paient des frais de raccordement et le pétitionnaire a à sa charge une partie de ce raccordement. Ceci est pris dans les 28 millions d'euros que je vous citais. Honnêtement, il

faut que je recherche. Je crois que les investissements délibérés sont autour de 13 millions. À vérifier parce que je le fais de mémoire.

**M. ABADIE.-** Je vais rebondir sur ta question et notamment, nous avons une grande problématique aujourd'hui qui n'a pas été résolue. Il y a deux ou trois ans déjà, j'avais été saisi par l'USéRA, puisque nous sommes très concernés étant très urbains, concernant la remise des ouvrages à ENEDIS et nous n'étions pas d'accord sur les montants. En fait, nous avons de gros écarts sur les remises d'ouvrage puisque ENEDIS les comptabilise plus faiblement. Cela peut même aller jusqu'à moins 40 %, ce qui est quand même énorme. Nous avons demandé des explications. Eux utilisent un référentiel national et celui-ci est basé sur la moyenne de l'ensemble de la France, ce qui fait qu'il y a beaucoup de rural où les coûts, bien sûr, sont moins élevés. Nous avons donc des écarts très importants.

Je devais m'occuper de ce dossier. Lorsque j'en ai parlé à la fédération à l'époque, elle m'avait dit que c'était un sujet très important qui concerne beaucoup de syndicats, donc si vous permettez, plutôt que de le traiter localement, il serait plus favorable que ce soit la fédération qui le prenne en charge. J'ai dit que cela ne posait pas de problème et qu'ils le prennent en compte. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas de réponse donc je regrette un peu. Peut-être veux-tu dire quelques mots ?

**M. CHARLES.-** Simplement pour faire état au Comité d'un travail qui est fait – non pas au SIGERLy mais qui le concerne – par France urbaine où celle-ci essaie de renégocier les nouveaux contrats de concession avec des problématiques que l'on retrouve dans un article de la *Gazette des communes* qui en a fait état récemment, avec des questions extrêmement importantes dans les relations avec les collectivités et ENEDIS.

Il y a aussi la question des provisions. Au niveau national, les provisions sont payées sur le TURPE et donc par l'usager et le montant des provisions qui sont dans les comptes d'ENEDIS est de neuf milliards au niveau national. ENEDIS demande l'abandon des provisions par les collectivités au moment des renouvellements des contrats. C'est donc en débat ; c'est contesté.

Il n'y a pas tout à fait la même position avec la FNCCR et France Urbaine et il est très difficile d'y voir, comme il nous a été dit. Comme les comptes ne sont toujours pas à la maille de la concession, je suis bien incapable de vous dire quel est le montant des provisions dans les comptes d'ENEDIS qui concernent la concession gérée par le SIGERLy pour la Ville de Lyon. C'est opaque. Aujourd'hui, la négociation se fait par opposition de force par les collectivités, mais il y a quand même neuf milliards en jeu et s'ils sont abandonnés, ils remonteront tout simplement en bénéfices pour EDF.

L'autre question est celle de la durée des contrats de concession. Il y a un débat. L'Union européenne – bien ou mal, je n'entre pas dans le débat – pousse à la concurrence et donc à l'abandon du monopole. Face à cela, ENEDIS essaie de contrer les choses en proposant des renouvellements de contrat de 20 à 25 ans. Si jamais l'Union européenne — encore une, fois je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal – veut mettre de la concurrence, si ENEDIS a verrouillé les contrats à 25 ans, on ne discute plus, au moins pour une génération.

Il y a d'autres questions comme la valeur des biens de reprise qui est comptabilisée d'une manière assez étrange par ENEDIS qui voudrait nous faire payer plus cher que les biens de reprise que l'amortissement réel.

Il y a un certain nombre de questions qui sont discutées au niveau national, mais qui sont des questions fondamentales et énormes que l'on ne peut pas, nous, compter au niveau d'une concession parce qu'ENEDIS ne nous donne pas les chiffres au niveau de la concession, mais sur lesquels il y a un débat qui n'est pas très cohérent entre le rural et l'urbain, entre la FNCCR et France urbaine. Ceci était discuté cet après-midi à la conférence des villes où il y avait des représentants de France Urbaine et notre président de la Métropole.

Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant dans l'état du débat.

**M. ABADIE.-** Il faut donc être très vigilant sur ces contrôles parce qu'en effet, la difficulté, et nous le disons chaque année, est d'avoir des éléments. Il y a des progrès, il faut le reconnaître, notamment dans les avenants sur les contrats. Des progrès ont été faits, mais il y a encore un gros travail à faire avec ENEDIS. Avec GrDF, c'est mieux. Je pense que nous avons de meilleurs résultats.

**Mme HENNET.-** Notamment par rapport à un travail sur la localisation de certains ouvrages comme des transformateurs par exemple. Il faut encore le poursuivre pour ce qui est des branchements individuels.

**M. ABADIE.-** Il y a aussi le débat sur les postes de distribution, je crois qu'il y a un problème. Nous n'arrivons pas à savoir parce qu'ils sont parfois situés sur deux territoires. Il y a pas mal de problèmes. En revanche, je tiens à dire qu'au niveau de la concession du SIGERLy, dans l'ensemble, même s'il y a eu

quelques dérapages, nous avons des chiffres bien meilleurs que d'autres syndicats. Nous sommes dans les meilleurs sur les coupures, sur l'état des réseaux.

**Mme HENNET.-** Au niveau national, le critère B — temps moyen de coupure — est de l'ordre de 60 minutes. En effet, en urbain, nous nous plaçons très bien.

**M. ABADIE.-** Nous avons raison d'insister, mais nous ne sommes pas quand même très malheureux dans ce domaine.

En revanche, il y a le problème des remplacements des ouvrages, la durée de vie des ouvrages qui est faite unilatéralement. Ce sont eux qui décident et qui disent : maintenant, pour les postes, ce ne sera plus 20 ans, mais 30 ans. Nous ne sommes pas contre sur le principe d'allonger les durées. Nous sommes dans une période de crise, nous n'allons pas changer pour le plaisir de changer. Nous n'allons pas dire : il a 20 ans donc il faut le remplacer. S'il est bon, nous pouvons le garder. Le problème est que nous voulons qu'il y ait un dialogue. Que l'on nous démontre que l'ouvrage a la possibilité d'aller plus loin, pourquoi pas ? À ce moment-là, nous sommes d'accord. Mais comment rétablit-on les provisions ? Et sur ceci, nous n'arrivons pas à obtenir ces éléments.

Je ne vais pas aller plus loin dans cette démarche. Nous essayons d'être le plus clair et le plus transparent possible.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Merci, M. le Président. Pierre-Alain MILLET, délégué de la Métropole. Je voulais juste apporter un complément parce que je partage tout à fait la manière dont tu le présentes. Il faut un dialogue, de la transparence, de la capacité à comprendre les enjeux qui sont derrière dans leurs dimensions locales d'agglomération et dans leur dimension nationale. Personnellement, je considère que ce qui reste du service public est un enjeu essentiel d'aménagement du territoire. Bien évidemment, la réalité du territoire, c'est qu'il y a des territoires bénéficiaires et des territoires déficitaires. C'est le principe même de la République une et indivisible et je m'opposerai personnellement à toute tentative de dire que la Métropole de Lyon garde ses richesses et qu'elle arrête de financer des territoires, entre guillemets, déshérités. C'est un point très important et autant il faut de la transparence, autant il faut accepter que le principe même de la République est un principe de redistribution. C'est vraiment essentiel.

J'avais par ailleurs une question, sans ouvrir un long débat. Peut-être, Bruno, nous diras-tu que 25 ans, c'est long, mais je te signale que tous les DSP de la Métropole sont signés sur 25 ans. (*Rires.*) En revanche, j'avais une question sur un sujet que je pense très important de suivre, que sont les temps moyens de coupure. Nous ne sommes pas trop mauvais localement par rapport à la moyenne. Ce serait d'ailleurs intéressant de publier, de montrer l'évolution depuis 20 ans de ce temps de coupure moyen en France. Il y a une moyenne et il y a aussi des coupures un peu exceptionnelles. Sauf erreur, la réglementation ou la loi, je ne sais pas trop où c'est défini, dit qu'au-delà de six heures, l'on doit une remise aux usagers.

**Mme HENNET.-** Un dédommagement.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Je ne sais pas exactement par qui et comment ceci est défini. J'ai interrogé ENEDIS sans avoir de réponse bien précise sur le sujet. Je n'ai pas eu le temps de lire le détail du rapport, je voudrais savoir si l'on suit cet indicateur, si l'on vérifie la bonne application des remises ou dédommagements prévus.

**Mme HENNET.-** Non. Pour le suivi du dédommagement, c'est une question à creuser ; nous regarderons. Je ne sais pas du tout quels indicateurs nous pouvons utiliser pour approcher ceci.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Cela pourrait être une question à leur poser pour l'année prochaine. Y a-t-il eu des cas ?

**Mme HENNET.-** Je ne suis pas certaine que ce soit tracé dans l'outil.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Je donnerai à Agnès les dates qui m'intéressent dans le sud de Lyon.

**M. ABADIE.-** Il faut faire attention parce qu'il y a des cas de force majeure et cela ne s'applique pas : tempête, neige ou autres.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Ce n'est pas le cas et c'est une panne de poste.

**M. ABADIE.-** Mais l'incendie volontaire d'un poste, par exemple, ça ne compte pas.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Ce n'est pas le cas.

**M. ABADIE.-** Si c'est un incendie mécanique, accidentel, oui, en effet, cela s'applique.

**M. CHARLES.-** En complément, ce n'est pas la question de la solidarité. Nous sommes fondamentalement d'accord là-dessus, après il faut voir comment la solidarité en territoire s'applique, mais d'une part, nous ne sommes pas obligés de le cacher. Quand on me dit : si l'on matérialise, si l'on vous donne les comptes de la solidarité, cela va faire sauter. Non, nous sommes assez grands pour assumer la solidarité !

D'autre part, il s'agit moins de cela que si on fait une règle de trois des neuf milliards sur la Métropole, Lyon compris, on arrive à 200 millions. Aujourd'hui, le total des trois expérimentations *smart grids* à Lyon, ce sont 250 millions d'euros d'investissement. Cela signifie que demain, pour modérer le réseau et construire des réseaux intelligents, c'est fondamental pour mettre les énergies renouvelables dedans. Sur la sobriété, c'est un peu plus discutable, mais au moins, pour accueillir les énergies renouvelables. Si ces trois expérimentations à Lyon : Confluences, Greenlys et Smart Electric Lyon correspondent à 250 millions d'euros, cela veut dire qu'ils doivent avoir des investissements forts. Aujourd'hui, on a des provisions qui risquent de remonter en bénéfiques alors que l'on a un besoin d'investissement relativement fort sur les réseaux. Cela veut dire que nous allons les payer deux fois : une fois, nous les avons payés dans les provisions qui vont disparaître et une autre fois dans le futur TURPE.

L'usager va le payer deux fois et ce sont des montants colossaux. Je trouve que les collectivités ont tout intérêt, Pierre-Alain MILLET ne sera pas d'accord, mais je prends une position tout à fait personnelle, je trouve que les collectivités et les réseaux sont la vache à lait pour EDF. Je veux bien assumer mes propos polémiques et c'est un débat qui aura peut-être lieu hors d'ici.

**Mme HENNET.-** Avant de clore, je voulais vous demander de ne pas hésiter à nous faire remonter les coupures que vous avez pu avoir. Pour Vénissieux, nous avons mis les coupures des Minguettes sur la table et normalement, 700 000 euros d'investissements nous ont été annoncés pour 2018 sur cette zone. N'hésitez pas à nous envoyer un message pour nous signaler parce que nous ne voyons pas forcément l'ampleur de ces coupures et ainsi lors des réunions périodiques, nous pouvons aborder ces incidents sur le réseau.

**M. ABADIE.-** Ce que vient de dire Agnès est important parce qu'en effet, ils ont un volume financier défini comme toute collectivité ou tout système, mais ils viennent en nous disant : nous allons affecter, nous avons eu des soucis sur tel secteur, nous allons changer le poste, nous allons faire ceci ou cela. Néanmoins, nous sommes aussi là pour discuter avec eux. Je rappelle qu'une commune nous avait signalé qu'il y avait beaucoup de problèmes, d'incidents et autre ; nous avons insisté et ils en ont fait une priorité. Donc n'hésitez pas. Nous ne suivons pas tout le temps leurs *desiderata*. S'ils nous disent qu'ils ont mis cela ou cela, d'accord, mais pour nous, ce n'est pas la priorité, nous souhaitons que ce soit plutôt cette opération qui soit menée, aux dépens des aménagements classiques de voirie ou autres où il y a des choses à faire. Là, nous sommes obligés de les prendre en compte, mais là, lorsque ce sont des opérations de ce type-là, nous pouvons intervenir et changer les priorités.

Avez-vous d'autres questions par rapport à cela ? *Non*. Je vous propose d'en prendre acte.

C-2017-09-20/04

## RAPPORT DE CONTRÔLE 2015 DE LA CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confer page 25.*

**M. DEVINAZ.-** Comme l'a souligné précédemment notre collègue de Bron, c'est une action importante, je ne veux pas dire fondamentale, mais importante, qui est bien menée par l'équipe autour d'Agnès. Je renouvelle à son équipe les remerciements du Bureau et du Comité pour ce travail. Et maintenant, nous devons prendre acte des rapports de contrôle de concession du SIGERLy relatif à l'année 2015 pour le service public de la distribution des demandes spécifiques faites aux concessionnaires d'électricité et de gaz.

Je souhaitais que vous passiez au gaz et que l'on conclue puisque nous avons décidé de regrouper les deux délibérations. Vous avez la parole pour le gaz.

**Mme HENNET.-** Pour le gaz, en préambule, je voulais mettre en avant le fait que le contrat de concession expire le 30 mars 2019. Il est donc temps de s'occuper de la reconduction de ce contrat et le SIGERLy souhaite s'associer à la Métropole de Lyon dans un groupement de commandes pour retenir un assistant maître d'ouvrage qui nous accompagne dans la négociation de ce nouveau contrat de concession gaz. Tout cela en vue d'harmoniser les deux contrats de la Ville de Lyon et du SIGERLy. Vous verrez dans les délibérations de ce soir qu'il vous sera proposé d'acter ce groupement de commandes Métropole-SIGERLy.

Concernant le gaz, les principales données s'affichent à l'écran. Il y a un peu plus de 196 000 clients qui desservent toutes les communes en dehors de Poleymieux-au-Mont-d'Or. Nous avons 2 125 kilomètres de canalisation et 4 772 GWh qui ont été acheminés durant l'année 2015.

Sur le plan des investissements, cette fois-ci, ce n'est pas le même tableau que pour l'électricité parce qu'en 2015, l'on note une très forte baisse des investissements de GrDF, de l'ordre de 36 %, soit une baisse de 8,3 millions à 5,8 millions d'euros. En revanche, ils avaient fortement augmenté en 2014. On peut noter que c'est quand même le plus bas niveau d'investissement des cinq dernières années. C'est vraiment un point qui préoccupe le Sigerly et nous sommes vigilants pour que cela ne se reproduise pas dans les années qui viennent. Je peux vous dire que le niveau d'investissement s'est stabilisé à 5,8 millions pour 2016 et nous serons aussi vigilants aux répercussions que cela peut avoir dans les années à venir. Il y a un effet immédiat, mais également un peu plus tard dans le temps.

Concernant les réseaux, le réseau continue à se développer sur la concession. En revanche, là aussi, le vieillissement augmente chaque année, ce qui traduit là encore des investissements insuffisants en matière de renouvellement des ouvrages.

Concernant la qualité de fournitures qui se traduit par le nombre d'incidents par usager aux 100 kilomètres de réseau, cet indicateur est en baisse. C'est également un point positif. Il faut quand même relativiser parce que nous nous sommes aperçus que les causes d'incidents sont essentiellement liées à ce qu'ils appellent des défauts d'altération de l'intégrité des ouvrages. Donc, en résumé, ce sont des usures, des grippages soit des ouvrages qui vieillissent et cela corrobore bien le fait que les investissements en termes de renouvellements ne sont pas suffisants.

En termes de réclamations, le nombre de réclamations diminue ; les demandes sont traitées en majorité dans les temps impartis.

Pour ce qui est des demandes au concessionnaire GrDF, comme pour ENEDIS, cela concerne des demandes de précision concernant les investissements et notamment, les investissements affectés au renouvellement des ouvrages. Nous souhaiterions que le vieillissement des réseaux soit pris en compte dans la politique d'investissements de GrDF, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous souhaiterions accéder à la cartographie des branchements individuels parce que là non plus, nous ne savons pas les localiser sur les plans.

En termes de sécurité, nous voudrions que GrDF nous transmette le nombre de fuites de gaz détectées sur les ouvrages collectifs, notamment sur les conduites montantes, les conduites d'immeubles et également sur les vannes.

Nous voudrions également qu'ils nous transmettent les dépenses liées à la maintenance pour l'entretien de ces ouvrages.

Concernant les données comptables, là encore, il s'agit de transmettre les comptes d'exploitation à la maille de la concession parce que de même que pour l'électricité, nous avons là encore des clés de répartitions qui masquent la réalité du terrain.

Nous souhaiterions également connaître les valeurs de remplacement par type d'ouvrage collectif. Nous n'avons pas de détails sur les branchements individuels, les branchements collectifs et les colonnes montantes. Il y a un peu un fourre-tout et nous ne pouvons pas faire la part des choses. Nous demanderions davantage de précisions.

Nous souhaiterions également avoir les provisions constituées, notamment pour le renouvellement des ouvrages. Là aussi, il y a un manque de transparence ; ces demandes sont récurrentes et pour l'instant, nous n'obtenons pas satisfaction.

Certes, la situation globale est plutôt satisfaisante par rapport à d'autres concessions, mais tout n'est pas rose et la pression sur les concessionnaires doit demeurer. Le Sigerly veille à ce que cette exploitation soit faite dans les meilleures conditions.

**M. ABADIE.-** Cela fait partie de notre rôle. Pour compléter ce que dit Agnès, je reviendrai sur les investissements. L'un des éléments pour expliquer le fait qu'ils aient mis des investissements moins importants est lié au fait qu'ils sont en train de renouveler l'ensemble des compteurs et notamment, les nouveaux compteurs Gazpar. Ils investissent moins sur le réseau et ils disent qu'ils feront un effort supplémentaire sur la mise en place des nouveaux compteurs, donc il y a un coût, etc. Je rappelle que les compteurs sont pris en charge directement par GrDF. C'est l'une des explications. Mais comme l'a rappelé Agnès, cela ne nous satisfait pas. Entre l'aspect commercial d'un côté, car si l'on met ces compteurs-là, c'est bien sûr parce qu'il y a un aspect commercial derrière et de l'autre côté, notre contrôle de concession où nous devons vérifier l'état des réseaux. C'était pour préciser cette baisse d'investissement.

Avez-vous des questions ? Elles se recoupent un peu avec celles que nous avons vues avec ENEDIS. C'est à peu près le même type de questions donc je vous propose de continuer et de prendre acte de ce qui a été dit.

**M. DEVINAZ.-** Monsieur le Président, nous allons prendre acte de ce rapport sur le gaz.

Je vous invite à passer aux deux délibérations suivantes qui ont été regroupées par le Bureau. Elles concernent l'année 2016 : comptes rendus d'activité de concession CRAC électricité et le CRAC gaz.

C-2017-09-20/05

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2016  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confer page 26.*

C-2017-09-20/06

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2016  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confer page 27.*

**M. DEVINAZ.-** En ce qui concerne l'électricité, le CRAC a été présenté le 4 juillet 2017 au Bureau et en ce qui concerne le gaz, il a été présenté le 20 juin 2017 au Bureau.

Un audit concession ENEDIS et du fournisseur EDF y a été présenté, pour les raisons que je vous ai rappelées précédemment. L'analyse des données est en cours par le cabinet AEC expertise & conseil. Il y aura ensuite l'élaboration du rapport de contrôle réalisé par le service Gestion du patrimoine et si j'ai bien compris la mécanique, l'année prochaine, nous devrions en prendre acte. Ceci vaut pour le gaz comme pour l'électricité.

J'invite le Comité à prendre acte des éléments du CRAC de distribution publique sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès des concessions et du fournisseur d'électricité ENEDIS-EDF et du gaz GrDF pour l'année 2016. Je souligne que cela nécessite un travail important pour notre syndicat.

**M. ABADIE.-** Je rappelle aussi que ces CRAC sont présentés aux usagers dans le cadre de notre CCSPL puisque chaque année, nous présentons exactement la même chose que ce nous vous présentons ici. Y a-t-il d'autres demandes ? (*Non.*)

Je vous propose de prendre acte de tout cela.

**Délibérations d'intérêt commun**

C-2017-09-20/07

**CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT À TEMPS COMPLET  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ  
EMPLOI DE CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION – SERVICE DIRECTION**

*Rapporteur : Monsieur Christian AMBARD, vice-président*

Délibération annulée.

C-2017-09-20/08

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

*Confer page 28.*



**Mme AMADIEU.-** Il s'agit de la décision modificative qui ne concerne que le budget principal.

*(Lecture de la décision.)*

**M. ABADIE.-** Ce sont des opérations mécaniques. Des communes ont demandé des travaux ; nous avons donc des dépenses d'investissement. En contrepartie, nous avons les fonds de concours de ces mêmes communes qui nous les reversent. Concernant Givors, nous pensions toucher le montant l'année prochaine, comme ils ont déjà versé cette année, mais nous avons une recette supplémentaire. Nous avons estimé qu'autant l'utiliser à bon escient et nous avons diminué notre emprunt d'autant. Il n'y a rien de compliqué.

Avez-vous des questions ? *(Non.)*

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

**La décision modification n° 1 au budget principal 2017 est adoptée à l'unanimité.**

C-2017-09-20/09

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIÉS</b></p>
---

*Rapporteur : Monsieur Bruno CHARLES, vice-président*

*Confer page 31.*

**M. ABADIE.-** Je rappelle que depuis un certain temps déjà, nous avons organisé des groupements de commandes. Nous avons commencé par le gaz une première fois et ensuite, l'électricité. Pour le gaz, une première opération avait très bien marché et qui, d'ailleurs, la fois suivante, s'est amplifiée puisque d'autres communes sont venues s'associer à cette démarche. Nous avons fait de bonnes opérations dans ce cadre. De même pour l'électricité, avec des marchés achats d'électricité pour l'éclairage public, achat d'électricité verte comme l'on disait et cela avait bien fonctionné.

Cette fois-ci, nous préparons une nouvelle convention de groupement de commandes.

Le deuxième point modifié par rapport à ce que l'on faisait avant, c'est qu'en l'espèce, il n'y a pas de durée. Auparavant, il y avait une durée de deux ans, mais le temps de mettre en route, de monter les dossiers nous paraissait très lourd sur un plan administratif. Nous vous proposons de faire un groupement à titre permanent, sans durée. Bien entendu, il ne faut pas que les communes croient que parce que c'est sans durée que cela peut durer. Si une commune veut se retirer du groupement, elle pourra le faire sans problème et sans indemnités ; il n'y a pas de souci de ce côté-là. Mais cela nous permettra ainsi d'avoir de meilleures conditions parce que le marché est intéressant. Sur le reste du marché, il n'y a pas de changement. Il est ouvert comme avant aux communes du SIGERLy, à toutes les communes du Département, les CCAS et leurs annexes, les EPCI, les syndicats mixtes, etc.

La commission d'appel d'offres du groupement est faite par le SIGERLy comme c'était le cas. Le reste ne change pas. Et c'est le président du SIGERLy qui représente l'ensemble du groupement pour les opérations en cas de problème de justice.

Une précision : le lot numéro 3 qui concerne l'éclairage public — fourniture d'éclairage public — n'était ouvert jusqu'à présent qu'aux communes qui avaient transféré l'éclairage public au syndicat. Nous l'ouvrons aux communes qui souhaiteraient s'associer avec nous pour leur éclairage public. C'est un plus que nous amenons. Pour certaines communes, cela peut être intéressant. Je me tourne vers les élus de Lyon, la ville de Lyon pourrait aussi être intéressée, pourquoi pas ?

**M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).-** Quels sont les services associés ?

**M. CORON.-** C'est tout simplement d'avoir un site internet où l'on va chercher l'ensemble des consommations, les factures, que tout cela soit disponible de façon simple. Je rappelle que c'est un groupement de commandes, que les factures arrivent dans les communes, mais que l'on est censé les coordonner et qu'à cet effet, il faut avoir quelques éléments. L'idée est d'avoir un service où l'on peut aller chercher l'information sans ennuyer la commune. Ce n'est pas le mot, mais sans perdre de temps à aller les chercher et lorsqu'une commune nous questionne, nous pouvons faire notre travail de coordonnateur et nous avons tous les éléments pour questionner le fournisseur en lui disant que s'il n'a pas bien fait les choses, nous souhaiterions qu'il les fasse mieux.

**M. CHONÉ (Communay).-** C'est important et nous avons vu précédemment qu'il est beaucoup plus facile pour les services de récupérer les données dans le cas d'un groupement de commandes et d'avoir des tableaux de bord mieux saisis et plus facilement faits aussi. Cela économise du temps de main d'œuvre au niveau des services, ce qui est important parce que ce n'est pas un travail à forte valeur ajoutée que de récupérer ce type de données.

**M. MILLET (Vénissieux).-** Je peux confirmer que cela paraît très utile. D'expérience, nous avons beaucoup de difficultés avec les groupements UGAP où il était très difficile d'avoir l'information telle qu'on la souhaite. C'était assez difficile et il est important de bien définir les conditions de ces services associés.

**M. ABADIE.-** C'est vrai que nous avons démarré sur le groupement gaz, rappelez-vous. Pour nous, c'était une expérimentation puisque nous n'en avons jamais fait. Cela a bien fonctionné ; les communes ont été satisfaites. Je rappelle qu'il y avait eu des taux très bas, nous étions arrivés au bon moment.

Le deuxième que nous avons fait, nous pensions que compte tenu du fait que nous avons eu des bons taux et que le gaz avait plus ou moins augmenté, nous avons eu aussi de bons résultats. Nous avons affiné nos façons de travailler et chaque fois que l'on renouvelle ces contrats, nous essayons d'aller plus loin dans la précision, dans la transparence, etc. Avec la difficulté, nous l'avons dit précédemment, d'avoir les éléments pour les communes. En effet, pour certains services, nous arrivons à avoir plus de précisions et de ce fait, plus d'efficacité.

Avez-vous d'autres questions ? (Non.) Je vous propose de l'adopter. Je vous rappelle que ce groupement est libre. Nous le faisons pour l'ensemble des communes, mais pour le reste, les communes y adhèrent si elles le souhaitent. Ce n'est pas parce que vous votez que votre commune adhère d'office.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

***Le groupement de commandes fournitures d'électricité, de gaz et de services associés est adopté à l'unanimité.***

## Délibérations relatives à une compétence particulière

C-2017-09-20/10

<p><b>MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉTUDES LIÉES À LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ DU SIGERLY ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON</b></p>
---

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confer page 32.*

**M. DEVINAZ.-** La dernière délibération concerne la mise en place d'une convention de groupement de commandes pour les études liées à la renégociation des contrats de concession, distribution publique de gaz du SIGERLY et de la Métropole de Lyon.

En réalité, c'est compliqué. Tout simplement parce que notre contrat de gaz — pour 55 de nos communes parce que Poleymieux-au-Mont-d'Or n'a pas de gaz — arrive à échéance le 31 mars 2019. Le SIGERLY, avec les nouvelles collectivités qui se sont mises en place, a récupéré en provenance du SYDER un contrat qui correspond aux communes de Marcy-l'Étoile, Lissieu et Quincieux dont l'échéance est 2022. En provenance de la Métropole, nous avons récupéré sept contrats qui concernent Chassieu, Corbas, Givors, Genas, Mions, Meyzieu et Solaize. Ce sont des contrats qui ont des échéances différentes, ce qui veut dire que cela représente aujourd'hui neuf contrats pour le SIGERLY. Quant à la Métropole, elle gère de son côté le contrat de la Ville de Lyon.

Il y a un travail d'analyse de l'ensemble du patrimoine technique et financier. L'objectif est de mutualiser la commande d'études liées à la renégociation des contrats et cette démarche est vraiment pertinente, me

semble-t-il. Il faut réaliser des études techniques, financières et juridiques permettant de définir l'état des lieux de la concession, son patrimoine, la qualité du service rendu et de définir les priorités d'action pour le contrat à venir. L'enjeu est de partager un même calendrier de négociation en lien avec une date identique, l'échéance des contrats en vigueur. Pour nous, c'est le 31 mars 2019. Il s'agit de mettre en œuvre une coordination et une cohérence de la négociation dans une optique d'équité sur tout le territoire afin que les futurs contrats harmonisés n'avantagent ni ne pénalisent aucun territoire en particulier.

Il y a plusieurs défis à relever : garantir un bon entretien du réseau ; garantir un bon niveau de services : contribuer à la transformation nécessaire du modèle énergétique vers un modèle plus vert, plus économique, plus efficace et plus local.

Si vous regardez bien la délibération, la convention de groupement porte sur un montant d'études de 200 000 euros, qui sera partagé pour moitié SIGERLy, moitié Métropole. Il faut aussi noter que la Métropole gardera le prestataire choisi pour l'accompagner durant ces cinq premières années et cet accompagnement a un coût de 100 000 euros.

**M. ABADIE.-** Pour le compte de la Métropole.

**M. DEVINAZ.-** Voilà ce que contient cette délibération.

**M. ABADIE.-** Pour résumer, l'on mutualise le bureau d'études plutôt que d'en avoir un et un pour la Métropole de façon à arriver à être plus forts puisqu'il y a neuf contrats qui seront renégociés. J'avais posé la question sur la pertinence de 50/50. L'explication, Gilbert vient de nous la donner, c'est tout de même plusieurs contrats chez nous. Je rappelle que de l'autre côté, il n'y a qu'un contrat, celui de la Ville de Lyon. La Métropole a accepté de faire moitié-moitié pour les 200 000 euros donc il y aurait 100 000 euros pour le compte du SIGERLy, 100 000 euros pour le compte de la Métropole et 100 000 euros de plus pour la Métropole, mais dans le cadre de la Ville de Lyon. Je pense que si la Ville de Lyon avait été avec nous, nous aurions peut-être dépensé que 200 000 euros et nous n'aurions pas eu à mettre 100 000 euros supplémentaires. Quoi qu'il en soit, c'est le problème de la Métropole.

Nous vous proposons de voter. Attention, nous ne sommes plus dans le tronc commun. Ne votent que les communes concernées : la Métropole (tous ses représentants) et les communes concernées qui sont hors Métropole.

**M. MILLET (Vénissieux)-** J'ai juste un petit commentaire : dans la diapositive d'avant, il faudrait mettre « concession » au pluriel. Cela doit être au pluriel dans le texte de la délibération.

**M. ABADIE.-** Dans la première, il y avait les deux : celle de la Métropole pour les fameux 100 000 euros de la première convention, mais nous n'avons pas à délibérer à ce sujet. Cela ne concerne que la Métropole pour la Ville de Lyon. Pour notre part, nous n'avons qu'une convention, c'est pour cela qu'il n'y a pas de « S ».

**M. MILLET (Vénissieux)-** Je parlais des concessions. À revoir dans la diapositive précédente, mais a priori, ce sont les concessions concernées. Le bureau d'études va travailler sur les concessions. « L'état des lieux de la concession. »

**M. CORON.-** Il va travailler sur les contrats de concession en sachant que l'on n'a qu'un concessionnaire et qu'au final, nous n'aurons qu'une concession.

**M. ABADIE.-** Nous allons retravailler sur les neuf contrats de concession.

**M. MILLET (Vénissieux)-** « Périmètre de l'étude ». Quand la phrase mentionne : « réaliser des études techniques de l'état des lieux de la concession », on pourrait penser comme l'on est au SIGERLy que l'on ne parle que de notre concession, mais en réalité, le bureau d'études va bien travailler sur les concessions, sauf erreur. Lorsque tu dis que l'on va aboutir à une seule concession, j'ai des doutes.

**M. ABADIE.-** Un seul contrat. Nous aurons le contrat pour l'ensemble des communes, sauf la Ville de Lyon.

**M. MILLET (Vénissieux)-** Un seul contrat du SIGERLy ?

**M. ABADIE.-** Oui.

**M. MILLET (Vénissieux)-** D'accord.

**M. ABADIE.-** Aujourd'hui, il y avait un contrat SIGERLy, un contrat ville de Lyon, un contrat SYDER et les sept communes qui avaient chacune leur contrat.

**M. MILLET (Vénissieux)-** Même si l'on partage l'étude, il y aura bien une concession ville de Lyon et à vrai dire, s'il y a certains contrats qui finissent dans 15 ans, l'on n'est pas complètement sûr que l'on va tous les fusionner. Cela dépendra de l'étude.

**M. ABADIE.-** C'est le but du travail qui est fait pour essayer d'avoir un seul contrat.

**M. CORON.-** Il s'agit de remettre toutes les dates à l'instant zéro.

**M. ABADIE.-** Ce qui est plus logique parce que si nous prenons chaque fois des morceaux de contrat, on ne s'en sort plus. La négociation est plus difficile lorsque l'on doit renégocier que pour deux ans. Nous aurions pu essayer de faire un calcul qui dise que le dernier contrat tombe à telle date donc on fait faire le contrat de concession jusqu'à la date de celui-là et ensuite, on refait un avenant qui permette de mettre l'autre. Ce n'est pas intéressant. L'idée est d'avoir un seul contrat avec une durée unique. Et cela coûte assez cher.

L'explication a-t-elle été bonne ?

**M. MILLET (Vénissieux).-** Oui.

**M. ABADIE.-** Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté.

***Le groupement de commandes pour les études liées à la renégociation des contrats de distribution publique de gaz du SIGERLy et de la Métropole de Lyon est voté à l'unanimité.***

## QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**M. ABADIE.-** Je rappelle que la date du prochain comité est le 6 décembre.

Je vous remercie.

*(La séance est levée à 19 h 55).*



## DÉLIBÉRATIONS

C-2017-09-20/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, modifiée, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 14 juin 2017, à savoir :

☞ **Appel d'offres** : signature, le 6 juillet 2017, d'un marché subséquent n° 15.05/02 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 1 pour « la fourniture d'électricité et services associés » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA, avec EDF.

Le marché subséquent démarre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 6 juillet 2017, d'un marché subséquent n° 15.05/02 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 2 pour « la fourniture d'électricité et services associés » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA « 100 % Électricité verte », avec DIRECT ENERGIE.

Le marché subséquent démarre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 6 juillet 2017, d'un marché subséquent n° 15.05/02 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 3 pour « la fourniture d'électricité et services associés » de points de livraisons de puissance souscrite inférieure ou égale à 36KVA – Éclairage Public, avec la société EDF.

Le marché subséquent démarre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

☞ **Accord-cadre n° 15.07** : mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/87	Rond-Point Forgette à Quincieux	BCI	10 934,00	30/06/2017
15.07/88	Rue Balzac à Décines	ERCD	8 174,00	07/07/2017
15.07/89	Route de Genève à Rillieux la Pape	ERCD	26 121,00	12/07/2017
15.07/90	Avenue de la Libération / avenue Mérieux à St Genis les Ollières	ERCD	9 151,00	25/07/2017
15.07/91	Rue Victor Hugo à Neuville sur Saône	SAFEGE	1 920,00	28/07/2017
15.07/92	Rue des Essarts à Bron	SAFEGE	7 280,00	21/07/2017
15.07/94	Rue Riberon et rue de l'Église à St Genis les Ollières	ERCD	1 784,00	29/08/2017

- ☞ **Accord-cadre n°16.04 lot 2** : travaux réseaux et éclairage public (titulaire groupement Sobeca/Eiffage énergie infrastructures/Eiffage énergie télécom)

N° de marché subséquent	Affaire	Montant du marché en € HT	Date de notification
20160402/03	Avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny	171 634,53	27/06/2017
20160402/04	Parking Salle des fêtes à Limonest	43 439,99	12/07/2017
20160402/05	Village des enfants à Collonges au Mont d'Or	73 065,42	11/08/2017

- ☞ **Accord-cadre n°16.04 lot 4** : Travaux réseaux et éclairage public (titulaire Groupement Serpollet/SERFIM/SPIE city network/MGBTP)

N° de marché subséquent	Affaire	Montant du marché en € HT	Date de notification
20160404/04	Montée de Sainte Mayol et montée des Pavés à Ternay	273 062,18	12/07/2017

- ☞ **Accord-cadre n°16.04 lot 6** : Travaux réseaux et éclairage public (titulaire Groupement BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES / COIRO)

N° de marché subséquent	Affaire	Montant du marché en € HT	Date de notification
20160406/04	Stade des Servizières à Meyzieu	87 851,00	07/07/2017

- ☞ **Décision n° 2017-005-F** du 13 juin 2017 : contrat de financement de 9 000 000 euros auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements 2017 du budget principal, au taux fixe de 1,29 % pour une durée de 15 ans.

- ☞ **Décision n° 2017-006-EP** du 7 juillet 2017 : financement par fonds de concours de la commune de La Tour de Salvagny pour l'opération d'éclairage public avenue des Monts d'Or pour 111 800 euros.

- ☞ **Décision n° 2017-007-EP** du 7 juillet 2017 : financement par fonds de concours de la commune de La Tour de Salvagny pour l'opération d'éclairage public allée des Ecotais pour 16 900 euros.

- ☞ **Décision n° 2017-008-F du 18 juillet 2017** : contrat de financement de 1 110 000 euros auprès de La Caisse d'Épargne pour le financement des investissements 2017 du budget annexe Sathonay-Camp, au taux fixe de 1,59 % pour une durée de 20 ans.

- ☞ **Décision n° 2017-009-F du 18 juillet 2017** : contrat de financement de 15 840 euros auprès de La Caisse d'Épargne pour le financement des investissements 2017 du budget annexe Photovoltaïque, au taux fixe de 1,59 % pour une durée de 20 ans.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

### **Le Comité syndical**

à l'unanimité des membres présents ou représentés

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU  
DU 5 SEPTEMBRE 2017 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU  
COMITÉ N° C-2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 5 septembre 2017, en application de la délibération n° C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016 :

<b>N° Décision</b>	<b>Objet</b>
B-2017-09-05/01	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrat d'apprentissage.</li></ul>
B-2017-09-05/02	<ul style="list-style-type: none"><li>• Études énergétiques - demande de subventions auprès de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie).</li></ul>
B-2017-09-05/03	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financement par fonds de concours de la commune de Givors pour l'opération de dissimulation des réseaux secs et requalification des installations d'éclairage public sur la rue Yves Farge et l'avenue Danielle Casanova pour 314 800 €.</li></ul>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

**Le Comité syndical**

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 5 septembre 2017 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*



**RAPPORT DE CONTRÔLE 2015 DE LA CONCESSION  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles portant sur la distribution d'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy, en vigueur depuis le 28 juin 2006, et notamment son article 32 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2015 ;

Vu la liste des demandes de l'autorité concédante ci-annexée ;

Considérant que le SIGERLy, autorité concédante, peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Après avoir pris connaissance de la synthèse du rapport de contrôle 2015 de « la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy » mise à disposition sur le site extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

**Le Comité syndical**

➤ **PREND ACTE :**

- Des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2015 ;
- De la liste des demandes de l'autorité concédante dont seront saisis le distributeur et le fournisseur.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*





**RAPPORT DE CONTRÔLE 2015 DE LA CONCESSION  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment sa partie relative à la distribution d'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy, en vigueur depuis le 30 mars 1994 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2015 ;

Vu la liste des demandes ci-annexée ;

Considérant que l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Après avoir pris connaissance de la synthèse du rapport de contrôle 2015 de « la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy » mise à disposition sur le site extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

**Le Comité syndical**

➤ **PREND ACTE :**

- Des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2015 ;
- De la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le concessionnaire.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2016  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles portant sur la distribution d'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy, en vigueur depuis le 28 juin 2006, et notamment son article 32 ;

Vu les comptes rendus d'activité pour l'année 2016 des concessionnaires ENEDIS et EDF ;

Considérant que le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée ;

Considérant que le CRAC 2016 de la distribution publique d'électricité du SIGERLy a été présenté par les concessionnaires ENEDIS et EDF aux membres du Bureau le 4 juillet 2017 ;

Considérant que *l'examen du compte-rendu d'activité* est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que les CRAC 2016 des concessionnaires ENEDIS et EDF sont téléchargeable dès le 14 septembre 2017 par tous les membres du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

**Le Comité syndical**

- **PREND ACTE** des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2016, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2016  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment sa partie relative à la distribution d'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy, en vigueur depuis le 30 mars 1994, notamment son article 31 ;

Vu le compte-rendu d'activité pour l'année 2016 du concessionnaire GRDF ;

Considérant que le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin un compte-rendu d'activité de la concession pour l'année écoulée ;

Considérant que le CRAC 2016 de la distribution publique de gaz du SIGERLy a été présenté par le concessionnaire GRDF aux membres du Bureau le 20 juin 2017 ;

Considérant que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2016 du concessionnaire GRDF est téléchargeable dès le 14 septembre 2017 par tous les membres du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

**Le Comité syndical**

- **PREND ACTE** des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2016, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*



**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°C-2017-03-29/04 en date du 29 mars 2017 portant approbation du budget primitif ;

Vu la délibération n°C-2017-06-14/12 en date du 14 juin 2017 portant approbation du budget supplémentaire ;

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2017 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Dépenses de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant
605(chap.011)	Achats matériel, équipements et travaux	-47 984,00 €
64111(chap.012)	Rémunération principale	50 000,00 €
<b>Total</b>		<b>2 016,00 €</b>

- **Recettes de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant
7478(chap.74)	Participation autres organismes	2 016,00 €
<b>Total</b>		<b>2 016,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
458176(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à TERNAY Montée FAYOL	32 000,00 €
458178(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à QUINCIEUX Rond point Forgette	25 000,00 €
458179(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route 3 noyers	40 000,00 €
458181(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route de la Tour	30 000,00 €
458182(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route de Limonest	60 000,00 €
<b>Total</b>		<b>187 000,00 €</b>

- **Recettes d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
13248(chap.13)	Subventions communes	363 200,00 €
1641 (chap.16)	Emprunts et dettes assimilées	-363 200,00 €
458276(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à TERNAY Montée FAYOL	32 000,00 €
458278(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à QUINCIEUX Rond point Forgette	25 000,00 €
458279(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route 3 noyers	40 000,00 €
458281(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route de la Tour	30 000,00 €
458282(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à DARDILLY, Route de Limonest	60 000,00 €
<b>Total</b>		<b>187 000,00 €</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	8 720 837,71	-47 984,00	8 672 853,71
012	Charges de personnel	2 075 000,00	50 000,00	2 125 000,00
014	Atténuations de produits	14 930 000,00	0,00	14 930 000,00
023	Virement à la section d'investissement	15 932 000,00	0,00	15 932 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	173 453,43	0,00	173 453,43
65	Autres charges de gestion courante	521 115,77	0,00	521 115,77
66	Charges financières	3 086 307,13	0,00	3 086 307,13
67	Charges exceptionnelles	7 500,76	0,00	7 500,76
68	Dotations (provisions)	300 000,00	0,00	300 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>45 746 214,80</b>	<b>2 016,00</b>	<b>45 748 230,80</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
002	Excédent antérieur reporté fonct	2 805 577,71	0,00	2 805 577,71
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	3 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	221 500,00	0,00	221 500,00
73	Impôts et taxes	15 070 000,00	0,00	15 070 000,00
74	Dotations et participations	22 952 500,09	2 016,00	22 954 516,09
75	Autres produits gestion courante	4 587 000,00	0,00	4 587 000,00
76	Produits financiers	96 637,00	0,00	96 637,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>45 746 214,80</b>	<b>2 016,00</b>	<b>45 748 230,80</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses d'investissement</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	9 271 565,75	0,00	9 271 565,75
041	Opérations patrimoniales	1 410 000,00	0,00	1 410 000,00
13	Subvention d'investissement	64 212,00	0,00	64 212,00
16	Remboursement d'emprunts	11 437 526,21	0,00	11 437 526,21
20	Immobilisations incorporelles	88 291,73	0,00	88 291,73
21	Immobilisations corporelles	83 311,68	0,00	83 311,68
23	Immobilisations en cours	31 847 405,78	0,00	31 847 405,78
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	457 680,16	<b>187 000,00</b>	644 680,16
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>54 669 993,31</b>	<b>187 000,00</b>	<b>54 856 993,31</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement	15 932 000,00	0,00	15 932 000,00
024	Produits des cessions	18 000,00	0,00	18 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	173 453,43	0,00	173 453,43
041	Opérations patrimoniales	1 410 000,00	0,00	1 410 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 368 135,44	0,00	13 368 135,44
13	Subventions d'investissement	975 136,00	363 200,00	1 338 336,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 200 000,00	-363 200,00	20 836 800,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	950 000,00	0,00	950 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers	643 268,44	187 000,00	830 268,44
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>54 669 993,31</b>	<b>187 000,00</b>	<b>54 856 993,31</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

### Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	3	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	38	3	1	41	41	41	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	1	2	14	14	14	0	0
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>7</b>		<b>143</b>	<b>143</b>	<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2017.

Date de réception en Préfecture : 29/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017



C-2017-09-20/09

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

*Rapporteur : Monsieur Bruno CHARLES, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent, annexé à la présente ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des collectivités de mutualiser leurs achats en matière de fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, notamment au regard de la complexité contractuelle des achats d'énergie et que, conformément aux articles 4-2 et 4-3 de ses statuts, le SIGERLy peut être coordonnateur de groupements de commandes ;

Considérant qu'eu égard à son expérience, et en tant qu'acheteur d'électricité et de gaz, le SIGERLy entend conclure un nouvel accord-cadre pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés notamment pour satisfaire ses propres besoins en fourniture d'électricité pour son parc d'éclairage public et de gaz pour les locaux destinés à l'usage de bureau du personnel de la chaufferie de Sathonay-Camp ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes, ayant pour objet la passation, la signature et la notification des marchés de fourniture d'électricité, de gaz et de services associés ; l'exécution des marchés reste à la charge de chaque membre du groupement ;

Considérant qu'eu égard à son expertise, le SIGERLy est désigné comme coordonnateur de ce groupement ;

Considérant les modalités principales de fonctionnement arrêtées dans la convention proposée :

- Le groupement est constitué à titre permanent pour l'achat d'électricité et de gaz, sans limitation de durée ;
- Les conditions d'entrée et de sorties des membres sont détaillées dans la convention constitutive ci-annexée ;
- Le groupement de commandes est ouvert aux communes adhérentes au SIGERLy et à toutes communes du département du Rhône, ainsi qu'à leurs CCAS et éventuellement les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), syndicats mixtes, auxquels elles adhèrent ;
- La procédure de passation utilisée sera conforme à la réglementation en vigueur au jour du lancement de l'accord-cadre ;
- La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du SIGERLy ;
- La gratuité des missions de coordination, conseil et autres tâches techniques et administratifs nécessaires à la passation des accords-cadres ;
- Le principe du seul remboursement des coûts de fonctionnement du groupement est défini forfaitairement dans l'article 12 de la convention ;
- Le principe du paiement des achats par chacun des membres, à hauteur de leurs besoins respectifs ;
- Le principe d'une représentation en justice par le coordonnateur en cas de litiges non résolus par la voie amiable, étant précisé que s'agissant du SIGERLy, le Président a reçu une délégation du Comité pour intenter toute action devant tout type de juridiction.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

## Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	3	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	38	3	1	41	41	41	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	1	2	14	14	14	0	0
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>7</b>		<b>143</b>	<b>143</b>	<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLY dans les conditions essentielles décrites ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution en lien avec la présente délibération,

Date de réception en Préfecture : 29/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017



C-2017-09-20/10

**MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉTUDES LIÉES À LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ DU SIGERLY ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent, annexé à la présente ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des collectivités de mutualiser leurs achats, notamment au regard de la complexité contractuelle;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des communes, en matière de concession de distribution publique de gaz. À ce titre, elle a la responsabilité directe du contrat de concession de gaz sur le territoire de la ville de Lyon et représente les autres communes du territoire au sein du SIGERLY. Deux autorités exercent donc la compétence sur le territoire : la Métropole de Lyon pour le territoire de la ville centre et le SIGERLY pour le reste du territoire.

Considérant que la compétence de distribution publique de gaz est déléguée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF), entreprise monopolistique nationale. Les deux contrats historiques de la Ville de Lyon et du SIGERLY voient leurs échéances se rapprocher et arrivent à échéance en même temps : le 31 mars 2019.

Considérant qu'au sein du territoire du SIGERLY, de par l'organisation historique de l'exercice de la compétence, d'autres contrats de concession de gaz subsistent :



- Un contrat originellement signé par le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) pour le territoire des communes de Marcy l'Etoile, Lissieu et Quincieux. Son échéance est en juin 2022. Par délibération du 21 mars 2016, la Métropole a confié au SIGERLy l'exercice de cette compétence pour ce territoire.
- Sept contrats communaux originellement signés individuellement par les communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Meyzieu, Mions et Solaize, ces communes exerçant auparavant cette compétence en propre. Chacun de ces contrats a une échéance différente, échelonnée entre 2021 et 2045. Par délibération du 27 juin 2016, la Métropole a confié au SIGERLy l'exercice de cette compétence pour ces territoires.

Considérant que l'échéance de 2019, pour ce qui concerne les deux principaux contrats de gaz du territoire, représente une opportunité d'harmoniser les contrats sur l'ensemble du territoire métropolitain. Afin de renégocier les futurs contrats de distribution publique de gaz qui vont couvrir tout le périmètre métropolitain, le SIGERLy et la Métropole de Lyon proposent de se coordonner dans le cadre d'un groupement de commandes qui portera sur le marché des études liées à la préparation de la renégociation.

Considérant qu'il s'agit de l'ensemble des études techniques, financières et juridiques permettant de définir l'état des lieux de la concession (son patrimoine, sa qualité de service rendu, etc.) et de définir les priorités d'actions pour le contrat à venir.

Considérant que les défis à relever sont de taille puisqu'il s'agit non seulement de garantir un bon entretien du réseau et un bon niveau de service, mais aussi de contribuer à la transformation nécessaire du modèle énergétique vers un modèle plus vert, plus économe, plus efficace et plus local.

Considérant les conditions essentielles de la convention constitutive du groupement :

- Une coordination assurée par la Métropole de Lyon ;
- Un groupement intégral, c'est-à-dire que le coordonnateur pilote les missions de passation, notification et exécution du/es marché(s) jusqu'au solde définitif pour la partie « renégociation des contrats de concession » ;
- Une durée de la convention qui est calée sur la durée du/es marché(s) pour la partie « renégociation des contrats de concession » ;
- Une gratuité des missions de coordonnateur (*étant entendu que chacune des deux parties réglera 50 % du montant total des prestations de renégociation des contrats de concession, estimé à 200 000 € TTC*) ;
- La mission de contrôle de la concession n'est pas concernée par la présente convention, le SIGERLy étant déjà organisé pour accomplir ce contrôle.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :

### Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour les affaires relatives à une compétence particulière								
Compétences « à la carte »	Adhérents (article 1 des statuts)	Nombre délégués (article 6.3 des statuts)	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz					Total de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
	Métropole	40 tit + 10 sup	1 délégué = 2 voix	80	44	44	0	0
	8 communes hors métro	8 tit + 8 sup	1 délégué = 1 voix	8	7	7	0	0
TOTAL					51	51	0	0

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre le SIGERLy et la Métropole de Lyon pour l'achat d'études liées à la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de ladite convention.

*Date de réception en Préfecture : 29/09/2017*

*Date d'affichage : 02/10/2017*